

CONSEIL MUNICIPAL DE CAGNY

Séance du mardi 13 novembre 2018 à 18 h 30

COMPTE RENDU

BATIMENTS ET PATRIMOINE

ATELIER MUNICIPAL

délibération 2018/67

(Joël COTREL, rapporteur)

Pour l'aménagement de la cour de l'atelier technique, rue de la Poste, un devis a été établi par l'entreprise TOFFOLUTTI pour un montant HT de 27 631 € qui peut être ramené à 22 381 € HT si une option n'est pas retenue.

Vu l'estimation du projet, Madame le maire propose de lancer une consultation pour les travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (14 voix POUR) :

- valide le projet d'aménagement de la cour de l'atelier technique, rue de la Poste,
- autorise Madame le maire à lancer une consultation pour ces travaux,
- donne à Madame le maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

URBANISME - ENVIRONNEMENT

LOTISSEMENT « LES HAMEAUX DU BOIS » : PARTICIPATION ELECTRONIQUE DU PUBLIC

Dans le cadre de l'étude du permis d'aménager de FRANCELOT, la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) a émis un avis sur le projet et cet avis ainsi que le dossier complet doivent être mis en ligne pour une participation du public.

Cette participation électronique du public se déroulera du 22 novembre au 23 décembre 2018. L'avis de participation électronique du public est publié sur le site internet de la commune à la rubrique *mairie, nos engagements, appel d'offres-consultations* et le dossier sera tout prochainement mis en ligne.

SUBVENTION : AIDE AUX COMMUNES DE L'AUDE DEVASTEES PAR LES INONDATIONS

délibération 2018/69

L'association des maires de l'Aude lance un appel national aux dons pour aider les 126 communes de son département reconnues en état de catastrophe naturelle suite aux inondations ayant entraîné la mort de 14 personnes.

Madame le maire rappelle le montant des subventions allouées lors de précédentes catastrophes (mairie de LAUCOURT 200 €, ouragan IRMA 1 626 €, séisme au Népal 200 €).

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (14 voix POUR) :

- décide de verser une subvention de 500 € à l'association de maires de l'Aude dans le cadre de l'appel aux dons lancé pour les communes classées en état de catastrophe naturelle suite aux inondations,
- donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.

MARCHES PUBLICS : PLATEFORME DE DEMATERIALISATION

délibération 2018/70

Depuis le 1^{er} octobre 2018, de nouvelles obligations en matière de dématérialisation des marchés publics sont entrées en vigueur. Désormais toutes les procédures de passation des marchés publics au-dessus de 25 000 € HT doivent être dématérialisées. Ainsi, toutes les communes doivent être équipées d'un profil d'acheteur dont les exigences à remplir et les fonctionnalités disponibles ont été renforcées.

L'UAMC (Union Amicale des Maires du Calvados) a signé un partenariat avec la société Info-Locale afin de proposer un outil simple d'utilisation, adapté aux besoins des petites et moyennes collectivités, totalement en adéquation avec les nouvelles normes en vigueur.

L'adhésion annuelle d'une collectivité à cette plateforme de dématérialisation coûte 160 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (14 voix POUR) :

- décide d'adhérer à la plateforme de dématérialisation proposée par Info-Locale,
- autorise Madame le maire à signer la convention de création, maintenance et hébergement de la plateforme de dématérialisation des marchés publics avec la société Info-Locale,
- donne à Madame le maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

AFFAIRES SCOLAIRES

ECOLE MATERNELLE : CONSEIL D'ECOLE DU 8 NOVEMBRE 2018

Madame le maire a assisté au conseil d'école de l'école maternelle le 8 novembre dernier. Aucun sujet particulier excepté :

- la demande d'une 3^{ème} ATSEM qui a reçu la même réponse que précédemment. Avec une ATSEM pour deux classes, la commune respecte les normes préconisées,
- la demande de petits travaux et équipements : pose de câbles pour la mise en valeur des productions des enfants dans les nouveaux locaux, pose de stores et opacification de fenêtres, pose de distributeurs papier, savon, sèche-mains dans les nouveaux sanitaires).

A noter que :

- l'effectif scolaire est actuellement de 105 élèves,
- les activités des APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) sont orientées principalement dans le domaine du langage,
- un projet pédagogique est mené pour l'ensemble des classes autour de l'art,
- les enfants se rendent à la bibliothèque tous les 15 jours.

COLLEGE VILLEY-DESMESERETS : CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 NOVEMBRE 2018

(Jérôme PAVIE, rapporteur)

Le conseil d'administration du collège Villey-Desmeserets s'est déroulé le 8 novembre 2018 dans une très bonne ambiance et Jérôme PAVIE a mentionné que la mairie de Cagny appréciait la qualité de la relation entre le collège et l'école élémentaire.

Actuellement, l'effectif du collège est de 408 élèves répartis par tranche de 100 par niveau de la 6^{ème} à la 3^{ème}. Le taux de réussite au brevet des collèges est de 83% avec 56% de mentions. 71% des élèves ont été orientés en seconde générale, 19% en seconde professionnelle, 7 élèves en CAP et 2 ont redoublés la 3^{ème}.

La fréquentation de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) est en baisse malgré les nouvelles orientations. En cause pour Cagny, l'absence de transport scolaire le mercredi après-midi.

Le FSE (Foyer Socio-Educatif) est très dynamique. Par exemple, l'année scolaire précédente, les élèves participaient à un atelier tricot. Ils ont confectionné des carrés de laine de 5cm qui ont été ensuite assemblés pour réaliser une version tricot d'un tableau de Monet qui est exposée dans le hall de l'hôtel Marriott à New-York.

Quant aux voyages à l'étranger, ils ont été abandonnés cette année en raison de difficultés rencontrées l'an passé ce qui soulève le mécontentement des parents.

A noter que le prix de la restauration scolaire a diminué dans le cadre d'une homogénéisation des tarifs de cantine des collèges sur l'ensemble du Département. Le coût du repas est passé de 3,20 € à 3,10 €.

ECOLE ELEMENTAIRE : CONSEIL D'ECOLE DU 9 NOVEMBRE 2018

(Jérôme PAVIE, rapporteur)

Le conseil d'école de l'école élémentaire qui s'est déroulé le 9 novembre 2018 n'a révélé aucun problème.

L'effectif scolaire est de 116 élèves avec une prévision de 139 élèves à la prochaine rentrée scolaire sans comptabiliser les éventuelles arrivées sur la commune. D'où des classes à 28 enfants ce qui laisse présager l'ouverture d'une 6^{ème} classe. Madame l'inspectrice a déjà été informée par l'école sur le sujet mais la mairie prendra également contact avec elle.

De nombreux projets pédagogiques ont été portés à la connaissance du Conseil d'école avec notamment un parcours contrat culturel. Chaque enfant durant son cycle scolaire aura visité un château (Caen ou Falaise), le site archéologique de Vieux-la-Romaine, une plage du Débarquement et la tapisserie de Bayeux. Madame **SIMONNET** travaille également avec les CM1/CM2 sur une comédie musicale qui sera présentée en fin d'année scolaire.

Le 23 novembre prochain, le conseil des enfants se réunira et présentera ensuite ses demandes à Madame le maire.

Le 20 décembre, les enfants se retrouveront avec beaucoup de joies autour d'une table au Foyer Rural pour le repas de Noël offert par la mairie.

Comme l'an passé, le carnaval se déroulera dans l'enceinte de l'école durant un temps scolaire. Ainsi tous les enfants participent et restent déguisés toute la journée. A la demande des parents, il est possible qu'un accueil de ces derniers dans l'école soit effectué pendant un court temps.

Les élèves de CM1/CM2 continuent à échanger avec la maison de retraite les Orchidées.

L'école a participé à la cérémonie commémorative du 11 novembre. A l'occasion du centenaire de la fin de la guerre de 14/18, les élèves ont déposé une gerbe sur la tombe des poilus du cimetière de Cagny.

Le 3 juin 2019, la classe de CM1/CM2 se rendra à Paris pour siéger à l'Assemblée Nationale dans le cadre du Parlement des enfants mis en place par Laurence DUMONT, Députée. Ils voteront une proposition de loi. Quatre écoles, Argences, Cagny, Cormelles-le-Royal et Cuverville représentant 200 enfants et 8 classes s'inscrivent dans ce projet dont le 1^{er} déjeuner de travail se tiendra mercredi 14 novembre à Cagny.

SPORTS – LOISIRS – CULTURE - JEUNESSE

TWIRLING-SPORT : DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL *délibération 2018/71*

L'association Twirling Sport, créée récemment, ne dispose pas encore de représentant du Conseil municipal.

La candidature de Stéphanie HAUGUEL est proposée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (14 voix POUR) :

- *nomme Stéphanie HAUGUEL en qualité de représentant du Conseil municipal auprès de l'association Twirling Sport,*
- *donne à Madame le maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.*

AFFAIRES DIVERSES

LISTES ELECTORALES – COMMISSION DE CONTROLE : DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

délibération 2018/72

La réforme des listes électorales rentre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019 avec la mise en place d'une commission de contrôle qui a pour rôle de contrôler a posteriori les décisions du maire qui détient désormais seul la compétence des inscriptions et radiations de la liste électorale.

La commission de contrôle est composée (article L 19 du Code Electoral) de :

- un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ou à défaut du plus jeune conseiller municipal,
- un délégué de l'administration désigné par le Préfet,
- un délégué désigné par le président du Tribunal de Grande Instance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (14 voix POUR) :

- *désigne, pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales :*

- *Eric MARGERIE, conseiller municipal, en qualité de membre titulaire,*
- *Jean-Paul HAUGUEL, conseiller municipal, en qualité de membre suppléant.*
- *donne à Madame le maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.*